

Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 17 octobre 2024, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

Date d'affichage de la convocation : 17 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice: 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

<u>Etaient présents</u>: Mmes et Mrs BRUN Hugues, BRUN Etienne, TAPHANEL, MARIN Patrick, DESBOIS, DURAND, MARIN Jean-Hervé, VERAN, GOUTARD

Etaient absents excusés »: Mme GENNETEAU, Mr GUIGNON

Etaient absents: Mmes DE ARAUJO, BERTRAND, DUMAS, Mr JAMONEAU

Monsieur GUIGNON Denis avait donné procuration à Monsieur BRUN Hugues

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Monsieur BRUN Etienne a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 29 août 2024 a été adopté à l'unanimité (10 votants).

DELIB2024-52 -Aménagement des abords du Collège : devis pour le contrôle et la qualité de la structure de la chaussée (stationnement des bus et retournement devant le collège)

Comme suite à la consultation des entreprises pour le contrôle et la qualité de la structure de la chaussée devant le collège, il approuve à l'unanimité (10 votants) le devis de la société Compétence Géotechnique Centre Ouest d'un montant total 3 600.00 € HT.

DELIB2024-53 – Parcelle OF N° 826 – rue de la Croix Rouge : réalisation d'un emprunt à court terme

Vu l'acquisition d'un bien immobilier à proximité de l'école afin d'agrandir le parking, il accepte à l'unanimité (10 votants) l'offre de prêt du Crédit Agricole d'un montant de 160 000.00 € à taux fixe de 3.50 % avec un différé partiel de 23 mois sans indemnité de remboursement anticipé ainsi que des frais de dossier pour un montant de 240.00 €.

DELIB2024-54 - Parcelle OF N° 826 - rue de la Croix Rouge : prix de vente du bien après bornage

Il décide à l'unanimité (10 votants) la revente du bien immobilier, déduit d'une partie de la parcelle servant à l'agrandissement du parking de l'école et fixe son prix de vente à 180 000.00 € net vendeur.

DELIB2024-55 – Budget communal : décision modificative n° 01

Il approuve à l'unanimité (10 votants) l'inscription des crédits pour l'acquisition du bien et des frais annexes (frais d'agence, acte notarié et frais de bornage) ainsi que l'emprunt pour un montant total de 170 000.00 €.

<u>DELIB2024-56 – Autoroute A85 – Demi-diffuseurs de Côteaux-sur-Loire (Restigné) et Langeais Nord :</u> mise à jour du Schéma Directeur de Signalisation/concertation

Il émet à l'unanimité (10 votants) un avis favorable au Schéma Directeur de Signalisation transmis par VINCI AUTOROUTES indiquant lors de la sortie de l'Autoroute A85 la signalisation suivante : « SAVIGNE-SUR-LATHAN, Langeais Nord ».

DELIB2024-57 – Ecole : convention activité musicale

Il approuve à l'unanimité (10 votants) le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un intervenant musique à l'école primaire Joseph JOFFO, soit 34 semaines travaillées, à raison de 1.50 heures par semaine, auxquelles s'ajoutent 4 heures forfaitaires ponctuelles relative à des répétitions supplémentaires et un concert de Noël, pour un montant de 1 017.50 €, pour la période du 23 septembre 2024 au 27 juin 2025. Il autorise le Maire ou un Adjoint à signer la convention entre la commune de Savigné et l'association musicale de Sonzay.

DELIB2024-58 - Bibliothèque : renouvellement de la convention nom@de

Il accepte à l'unanimité (10 votants) le renouvellement de la convention nom@de du Conseil Départemental d'Indre et Loire permettant un portail commun de ressources numériques au sein du réseau des bibliothèques du département d'Indre et Loire, moyennant une participation financière de la commune de 15 centimes par habitant et par an.

DELIB2024-59 – Budget communal : décision modificative n° 02

Il approuve à l'unanimité (10 votants) la décision modificative n° 02 au budget communal d'un montant de 8 316.00 € permettant les inscriptions au budget de dépenses d'investissement non prévues lors de l'élaboration du budget.

DELIB2024-60 - Budget communal : admission en non-valeur des titres

Le 11 septembre dernier, la DGFIP de CHINON a transmis différents états en non-valeurs des titres pour un montant total de 3 433.70 €, correspondant principalement à des dettes en assainissement mais également en cantine et en garderie des années 2007 à 2020. Il décide à l'unanimité (10 votants) de prendre en charge financièrement la totalité des titres non réglés pour un montant de 3 433.70 €.

DELIB2024-61 – Budget communal : créances éteintes

Le 11 septembre dernier, la DGFIP de CHINON a transmis un état en non-valeur des titres pour un montant de 63.90 € correspondant à une dette de cantine datant de 2018, impossible à recouvrer. Il accepte à l'unanimité (10 votants) de prendre en charge financièrement la dette d'un montant de 63.90 €.

DELIB2024-62 - Demande de subvention 2024 : Lathan Dance

Il émet à l'unanimité (10 votants) un avis défavorable à la demande exceptionnelle de subvention de l'association Lathan Dance d'un montant de 450 €, à l'occasion de leur soirée tartiflette du 23 novembre 2024. Une subvention exceptionnelle avait déjà été attribuée en 2023 pour cette soirée à thème.

<u>DELIB2024-63 – Demande de subvention 2024 – Elan Culturel du Lathan</u>

Il prend connaissance de la création d'une nouvelle association à Savigné, nommée Elan Culturel du Lathan dont sa principale activité est de promouvoir et d'organiser des évènements culturels accompagnés d'actions de médiation. Il attribue à l'unanimité (10 votants) la somme de 400 €.

DELIB2024-64 - Demande de subvention 2024 - Ensemble ENOSIS

Il prend connaissance de la création d'une nouvelle association à Savigné, nommée Ensemble ENOSIS ayant pour objet : la recherche, l'étude et l'exercice du répertoire de la musique classique, tant en France qu'à l'étranger. Il attribue à l'unanimité (10 votants) la somme de 400 €.

DELIB2024-65 - Convention de prestations du SDIS 37

Il accepte à l'unanimité (10 votants) le renouvellement de la convention de prestations du SDIS 37 concernant l'entretien des abords de la caserne des pompiers, en contrepartie de formations au personnel communal, aux enseignants.

<u>DELIB2024-66 – CCTOVAL : hébergement d'urgence – projets de conventions de transfert du bien immobilier 19 bis rue François II et de la gestion de l'hébergement d'urgence</u>

Il accepte à l'unanimité (10 votants) le transfert du bien immobilier, 19 bis rue François II à la CCTOVAL afin de le réhabiliter en logement d'urgence et approuve également à l'unanimité (10 votants) les conditions de gestion de cet hébergement.

<u>DELIB2024-67 – Personnel : protection sociale complémentaire – adhésion à la convention de participation prévoyance</u>

Il décide à l'unanimité (10 votants) d'adhérer à la convention de participation prévoyance du CDG 37, permettant aux agents de souscrire à une protection sociale complémentaire et fixe à 7 €/mois/agent la participation financière communale exclusivement aux agents ayant contractés à cette convention de participation, prenant effet au 1^{er} janvier 2025. Il reporte au 1^{er} janvier 2026, la participation financière concernant la complémentaire santé.

<u>DELIB2024-68 – Personnel : CDG 37 – Assurances statutaires – adhésion au contrat groupe CNP ASSURANCES – RELYENS</u>

Il reconduit à l'unanimité (10 votants) l'adhésion au contrat groupe CNP ASSURANCES – RELYENS pour le personnel communal pour 4 années, prenant effet au 1^{er} janvier 2025.

Questions diverses:

• Repas des Aînés dimanche 10 novembre: il prend connaissance des animations prévues lors de ce repas.

- L'Arbre de la Libération: à l'occasion de la cérémonie du 11 Novembre prochain et du 80^{ème} anniversaire de la libération, un cyprès et une plaque commémorative seront inaugurés Place des Anciens Combattants.
- La magie de Noël: cette manifestation est prévue samedi 7 décembre 2024; le programme des animations est en cours de réalisation, notamment avec un marché débutant à 11 h 00 et un spectacle pyrotechnique à 20 h 00.
- Prochaine séance du Conseil Municipal: mardi 3 décembre 2024 à 20 h 00.

Le Maire,

Hugues BRON

Le Secrétaire de Séance,

Etienne BRUN